



PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CONVOCATION DE COMMISSION

Mercredi 1^{er} décembre 2021 de 09h30 à 13h00 (***)

(en visioconférence (*))

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

CHARGÉE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, DE LA PROPRIÉTÉ, DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET DU PORT DE BRUXELLES

Ordre du jour (**):

- Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 15 décembre 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'accord de coopération du 2 septembre 2013 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, [n° A-419/1, 2021-2022](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – votes.

- Projet d'ordonnance portant assentiment à l'amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et d'autres matières et à l'amendement des annexes II et III de la Convention d'Ospar de 1992 pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, [n°A-421/1 – 2021-2022](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – votes.

(*) Le lien pour la visioconférence sera transmis personnellement à tous les parlementaires, qui seuls auront accès à la séance.

(**) Le présent ordre du jour est susceptible d'être modifié afin d'y inscrire d'éventuelles questions d'actualité.

(***) Les demandes d'explications et questions orales qui n'auront pas été examinées à 13h00 feront automatiquement l'objet d'un report à une prochaine réunion.



- Projet d'ordonnance modifiant certaines dispositions de l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau et de l'ordonnance du 8 septembre 1994 réglementant la fourniture d'eau alimentaire distribuée par réseau en Région bruxelloise en vue d'y insérer des mesures sociales, [n°A-430/1 – 2021-2022](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – votes.
- Question orale de Mme Céline FREMAULT (F) à M. Alain MARON, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative, concernant «l'avenir de la station-service implantée boulevard de Waterloo sur le territoire de Bruxelles-Ville».
- Demande d'explications de Mme Leila AGIC (F) à M. Alain MARON, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative, concernant «la prise en compte de la situation socio-économique lors de l'adaptation des dérogations concernant la zone LEZ».
- Demande d'explications de Mme Aurélie CZEKALSKI (F) à M. Alain MARON, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative, concernant «la suite donnée aux conclusions de la commission délibérative sur la 5G et l'avenir du déploiement de la 5G en Région bruxelloise».
- Demande d'explications de M. Martin CASIER (F) à M. Alain MARON, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative, concernant «le projet de renforcement de la zone de basses émissions régionale consacrant le passage au tout à l'électrique».
- Demande d'explications de Mme Cieltje VAN ACHTER (N) à M. Alain MARON, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative, concernant «le manque de fournisseurs d'énergie à Bruxelles et la lourdeur de la procédure devant le juge de paix en cas de défaut de paiement».

Demande d'explications jointe de Mme Aurélie CZEKALSKI (F), concernant «la faible concurrence sur le marché de l'énergie bruxellois».

Composition de la commission:

Président : M. Tristan ROBERTI.

Vice-présidents: M. Youssef HANDICHI, Mme Cieltje VAN ACHTER, M. Martin CASIER.



Membres effectifs:

PS : M. Martin Casier, Mmes Isabelle Emmery, Véronique Jamoulle.
Ecolo : Mme Ingrid Parmentier, M. Tristan Roberti.
MR : Mmes Aurélie Czekalski, Viviane Teitelbaum.
DéFI : M. Jonathan de Patoul, Mme Marie Nagy.
PTB : Mme Caroline De Bock, M. Youssef Handichi.
cdH : Mme Gladys Kazadi.
Groen : Mme Lotte Stoops.
N-VA : Mme Cieltje Van Achter.
Open Vld : Mme Hilde Sabbe (one.brussels-Vooruit).

Membres suppléants:

PS : MM. Hasan Koyuncu, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele.
Ecolo : Mme Isabelle Pauthier, MM. Kalvin Soiresse Njall, Hicham Talhi.
MR : MM. Geoffroy Coomans de Brachène, Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Françoise Schepmans.
DéFI : Mme Ariane de Lobkowicz, MM. Sadik Köksal, Marc Loewenstein.
PTB : Mmes Françoise De Smedt, Elisa Groppi, M. Luc Vancauwenberge.
cdH : M. Christophe De Beukelaer, Mme Céline Fremault.
Groen : MM. Juan Benjumea Moreno, Arnaud Verstraete.
N-VA : MM. Gilles Verstraeten, Mathias Vanden Borre.
Open Vld : M. Fouad Ahidar (one.brussels- Vooruit), Mme Els Rochette (one.brussels- Vooruit).

Secrétaire de commission:

M. Ludwik Kurzeja ☎ 02-549.64.19 ✉ lkurzeja@parlement.brussels